



BULLETIN MUNICIPAL

Chères Gérémaroises, Chers Gérémarois,

Je tiens tout d'abord à remercier les électrices et les électeurs qui ont fait confiance à la liste « Une équipe à l'écoute des Gérémarois ».

Dès l'installation de notre Conseil, nous avons eu d'importantes décisions à prendre et surtout pour le rythme scolaire de la prochaine rentrée. Avant la fin de l'année, nous devons acheter un car scolaire répondant aux nouvelles normes. Pour cela, nous avons déjà engagé une procédure de marché public.

D'autre part, la priorité de la nouvelle équipe est la réouverture de l'Abbatiale en travaillant en partenariat avec l'Association des Amis de l'Abbaye de Saint Germer.

Nous devons également restaurer nos bâtiments communaux et notamment les classes et les sanitaires de l'école primaire.

Comme vous avez pu le constater, l'épicerie a ouvert de nouveau ses portes et nous espérons le même dénouement pour la boucherie.

D'ici septembre 2014, le projet de Plan Local d'Urbanisme sera arrêté; il pourra donc être soumis aux différents services de l'Etat et à l'enquête publique à l'automne 2014.

Enfin, les travaux de la nouvelle station d'épuration doivent commencer dès l'accord des subventions par l'Agence de l'eau.

Bien entendu, je reste à votre entière disposition lors de ma présence quotidienne au secrétariat de Mairie ou sur rendez-vous.

Bonne lecture. Cordialement

Le Maire, Alain LEVASSEUR.



SOMMAIRE

Page 1	Editorial du Maire
Page 2	Sommaire - Rentrée scolaire 2014/2015
Page 3	Etat-Civil du 01/01/2014 au 30/06/2014
Page 4 & 5	Le Nouveau Conseil Municipal
Page 6 & 7	Suzanne BOUREL ... centenaire
Page 8 & 9	Réhabilitation du presbytère
Page 10 & 11	Rappel des règles d'urbanisme
Page 12	Prêt de tables - Nettoyage de l'Abbatiale
Page 13	Tarifs Communaux
Page 14 & 15	Cadre de vie - Déchetterie - Horaires de la Mairie
Page 16 & 17	Opération Tranquillité Vacances
Page 18 & 19	Voisins Vigilants
Page 20	Centre Social Rural / Picardie en Ligne
Page 21	Centre Social Rural / Accueil de Loisirs
Page 22	Centre Social Rural / Bourse aux vêtements et aux jouets
Page 23	Centre Social Rural / Activités
Page 24, 25 & 26	Plan canicule
Page 27	Marché de Printemps à l'école maternelle
Page 28	Club Amitié 3
Page 29	U.S.S.G
Page 30	Judo-Club Gérémarois
Page 31	Anciens Combattants
Page 32 & 33	Comité des Fêtes
Page 34	Comité des Cheveux Blancs
Page 35	Sport Tonic
Page 36	4ème de couverture

ANNEE SCOLAIRE 2014/2015

Par courrier en date du 10 avril 2014,
l'Académie d'Amiens
a informé la Municipalité du retrait
d'un emploi d'enseignant à
l'école élémentaire Eugène Elié.

ETAT CIVIL

Du 01/01/2014 au 30/06/2014

Naissances

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveau-nés

D'autres naissances ont eu lieu mais les parents ne souhaitent pas de communication presse.

Thibaut LHERMITTE, né le 09 février 2014

Titouan CHARPENTIER-GIRARD, né le 09 février 2014

Gabriel LEGENDRE, né le 17 février 2014

Romane STILL, née le 1^{er} mars 2014

Rose-May FUHRER, née le 09 mars 2014

Thyméo MOREL, né le 17 avril 2014

Angèle HERICHARD, née le 20 avril 2014

Emelyne DOURLIN, née le 18 mai 2014

Maëlys LEMOINE CAPRON, née le 31 mai 2014

Enzo et Ruben KLOPP, nés le 07 juin 2014

Kilian HERTOUX, né le 13 juin 2014

Mariages

Toutes nos félicitations aux nouveaux couples qui se sont unis

Marthe NZAOU et Stéphane LEROY, le 15 mars 2014

Françoise LEJEUNE et Firmin OGOUBIYI AKILOTAN, le 26 avril 2014

Amandine JARDOT et Yoann DEPEAUX, le 10 mai 2014

Prescilia GIRARD et Sébastien CROISÉ, le 31 mai 2014

Julia BERGAMINI et Fabien PETIT, le 07 juin 2014

Elodie SAINT-GILLES et Stéphane PALMIERI, le 14 juin 2014

Laëtitia VUILHORGNE et Stéphane DEPUILLE, le 21 juin 2014

Décédés

Ils nous ont quittés... Nous présentons nos condoléances à leurs familles

Henriette DAZIN, née MEERSMAN, décédée le 1^{er} janvier 2014

Jeannine THAVARD, née BAUDEL, décédée le 04 janvier 2014

Serge DE GREEF, décédé le 27 janvier 2014

Odette LEPOUTRE, née PALCEJ, décédée le 09 février 2014

Laurent MARTIN, décédé le 15 février 2014

Marcel ROISSE, décédé le 14 avril 2014

Siegfried KOCH, décédé le 30 avril 2014



CONSEIL MUNICIPAL

LEVASSEUR Alain	Maire
BERNARDIN Denis	1 ^{er} Adjoint
DELAPORTE Martine	2 ^{ème} Adjoint
VILLETTE Daniel	3 ^{ème} Adjoint
LOISEAU Dominique	4 ^{ème} Adjoint
ALEXIS Nicole	5 ^{ème} Adjoint
DEMOLLIERE Ingrid	Conseillère Municipale
AUBRY Denise	Conseillère Municipale
ESQUIRE Bruno	Conseiller municipal
GENTIEU Pascaline	Conseillère Municipale
LEFEVERE Patrick	Conseiller municipal
NUC Caroline	Conseillère Municipale
CAMUS Irénée	Conseiller municipal
RENARD Marie-Sabine	Conseillère Municipale
DE WULF Michel	Conseiller municipal
TOLU Sandrine	Conseillère Municipale
DELAPORTE David	Conseiller municipal
TROMP Patricia	Conseillère municipale
LAMBILLOTTE Xavier	Conseiller municipal





En France, 15 000 personnes ont franchi le cap des cent ans...
Un siècle de vie et presque autant de souvenirs à évoquer...

Le 26 avril dernier, le Conseil Municipal a décidé de fêter le centenaire de Mme Suzanne BOUREL, née le 1er avril 1914...

L'événement valait bien un geste de la part de tous ceux qui l'admirent et la respectent...

Monsieur Alain LEVASSEUR, Maire, lui a offert, au nom du conseil municipal, un bouquet de 100 roses...

Puis, famille, amis, élus... se sont réunis autour du verre de l'amitié...

... 100 ans ...



Réhabilitation d'un immeuble à la maison paroissiale 7 rue Jean Jaurès

La réhabilitation de la maison paroissiale par la SA HLM du Département de l'Oise est terminée. Les locataires sont rentrés dans les trois logements locatifs et la Paroisse utilise le local qui lui a été loué. Il est rappelé que la Commune reste propriétaire du bâtiment. Par contre, la SA HLM a la gestion complète des logements.





Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

Travaux dispensés d'autorisation d'urbanisme

- les aménagements intérieurs, quand ils n'engagent pas de changement de destination des locaux existants, de création d'ouverture, ni de création de niveau supplémentaire,
- les constructions dont les dimensions ne dépassent pas 1,50 m de hauteur et 2 m² au sol,
- les petits travaux d'entretien ou de réparation ordinaire,
- les petites éoliennes,
- les châssis et serres de production dont la hauteur est inférieure à 1,80 m

Travaux soumis à l'obligation de déposer une déclaration préalable



- création de 2 à 20 m² de surface de plancher (extension, véranda, garage, préau, pergola, abri de jardin, etc.),
- ravalement,
- modification de façade,
- percement d'une ouverture ou agrandissement d'une ouverture existante,
- création, remplacement ou suppression de fenêtres de toit (velux),
- changement de destination de locaux existants,
- construction ou modification de clôture,

- adjonctions de parements,
- piscines non couvertes (de 10 à 100 m²),
- réfection de toiture avec des matériaux, gouttières ou descentes différentes de l'origine
- construction des équipements liés à la climatisation ou aux énergies renouvelables (condenseurs de climatisation, pompes à chaleur, panneaux photovoltaïques, etc.), dès lors qu'ils présentent une modification de l'aspect du bâti,
- peinture des menuiseries dans un ton différent de celui d'origine,
- changement de portes, volets, fenêtres, dans le cas d'un changement de teinte, de technologie (tel que passage de volets classiques aux volets roulants) ou de matériau (par exemple du bois au PVC),

Travaux soumis à l'obligation de déposer un permis de construire

- la construction ou l'agrandissement d'une maison individuelle ou de ses annexes (de plus de 20 m²),
- le changement de destination du bâti existant ayant pour effet de modifier soit les structures porteuses, soit sa façade (habitation en commerce, garage en habitation, une habitation en plusieurs logements...),
- la construction de tout bâtiment, entrepôt, hangar à vocation commerciale, industrielle, artisanale, agricole ou de bureaux.

Dans le périmètre de protection de l'Abbatiale, les travaux sont soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France

Prêt de tables et de bancs



La Commune de Saint Germer de Fly prête des tables et des bancs gratuitement aux habitants de la Commune.

Seule une caution de 100.00 € est demandée ; elle sera rendue le lendemain du prêt si les tables et les bancs sont restitués en bon état et propres.

Le matériel ne doit en aucun cas sortir de la Commune.

Le locataire devra venir chercher le matériel le vendredi à 14h00 et le ramener le lundi à 14h00 par ses propres moyens avec un véhicule adapté à ce retrait en un seul chargement, derrière le local de la fleuriste - Route Nationale 31.

En aucun cas le personnel communal ne doit charger seul les tables et les bancs.

La Mairie de Saint Germer de Fly décline toute responsabilité en cas d'accident de trajet ou lors de l'utilisation du matériel.



AVIS A LA POPULATION

La Municipalité a le souhait de remettre en fonction l'Abbatiale.

**Un premier grand nettoyage a été effectué par une société extérieure;
il convient maintenant de le terminer.**

Pour cela, nous faisons appel aux bénévoles.

Si vous êtes intéressés, veuillez vous présenter au secrétariat de Mairie.

TARIFS

SALLE SOCIO CULTURELLE

	LOCATION WEEK-END du vendredi 14 h au lundi 9 h		LOCATION 1 JOURNEE WEEK-END		LOCATION 1 JOURNEE SEMAINE
	Habitants, CE et Associations de St Germer de Fly	Habitants et CE hors commune	CE St Germer	CE hors commune	Associations extérieures
Hall + salle 1 + Cuisine	500.00 €	×	×	×	×
Hall + salle 2 + Cuisine	500.00 €	×	×	×	×
Totalité salle	600.00 €	800.00 €	400.00 €	500.00 €	400.00 €
Vaisselle (le couvert)	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €	1.00 €

Aux prix indiqués ci-dessus, il convient d'ajouter les charges de gaz (0,054 € x coef. 14.02), d'électricité (0.123€ le kw) et d'eau (5,66 € le m³).

Un relevé des compteurs sera effectué lors des états des lieux d'entrée et de sortie.

SALLE DES FETES

<u>HABITANTS SAINT GERMER</u>		<u>EXTERIEURS</u>	
Week-end	300.00 €	Week-end	400.00 €
Vin d'honneur	150.00 €	Vin d'honneur	200.00 €
Autres locations (sauf week-end)	150.00 €	Autres locations (sauf week-end)	200.00 €
Le couvert	1.00 €	Le couvert	1.00 €

CIMETIERE

Concession trentenaire	200,00 €
Concession cinquanteenaire	320,00 €
Cinéraire trentenaire	100,00 €
Cinéraire cinquanteenaire	170,00 €



Pour un village propre, les services municipaux assurent l'entretien des rues de la commune et les espaces communaux. Mais chaque Gérémarois doit veiller au maintien de la propreté devant son habitation ou son commerce et donc balayer le trottoir (herbes, feuilles, neige...).

Vous devez obligatoirement obtenir une autorisation municipale pour tout dépôt de matériaux, de benne à gravats ou échafaudage et pour toute occupation de la chaussée ou du domaine public lors de travaux ou d'un déménagement.

Il vous est rappelé que :

1/ l'arrêté préfectoral du 15 novembre 1999 limite les horaires de tonte de gazon et autres travaux bruyants comme suit :

Jours ouvrables, de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30,

le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h et les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

2/ les haies, arbres ou arbustes en bordure des voies publiques doivent être élagués afin de ne pas gêner la circulation des piétons et la visibilité des panneaux de signalisation. De plus, les chardons et autres graminées doivent être coupés afin d'éviter leur dispersion **avant le 15 juin de chaque année.**

3/ les feux de quelque nature qu'ils soient sont interdits en zone urbanisée.

Il est rappelé aux nouveaux habitants qu'il est nécessaire que leur numéro de rue soit indiqué sur leur maison ou clôture. A cet effet, des plaques sont à leur disposition à la Mairie.

Pour une raison de sécurité, il est également rappelé qu'il est interdit de mettre des piquets, des pierres, ou tous autres objets sur les accotements de la route, devant les propriétés.

En cas d'accident, la Municipalité se dégage de toutes responsabilités.

PLANNING D'OUVERTURE DES DECHETTERIES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES:

	Saint Germer	La Chapelle	Flavacourt	Talmontiers
Lundi	FERME	OUVERT	FERME	OUVERT
Mardi	OUVERT	FERME	OUVERT	FERME
Mercredi	FERME	OUVERT	FERME	OUVERT
Jeudi	OUVERT	FERME	OUVERT	FERME
Vendredi	OUVERT	OUVERT	FERME	OUVERT
Samedi	OUVERT	OUVERT	OUVERT	OUVERT
horaires période d'été (début avril à fin octobre)				
du lundi au samedi		de 9h30 à 12h00 & de 14h00 à 18h30		
horaires période d'hiver (fin octobre à début avril)				
du lundi au vendredi		de 10h00 à 12h00 & de 14h00 à 17h00		
le samedi		de 9h30 à 12h00 & de 14h00 à 17h00		

MAIRIE DE SAINT GERMER DE FLY (60850)

Tél : 03.44.82.50.15

1, Place de Verdun

Fax : 03.44.82.82.09

Email : mairie-st-germer@wanadoo.fr

R A P P E L

Ouverture du secrétariat de la Mairie :

du mardi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30

et le samedi matin de 9h00 à 12h00

(sous réserve de modifications durant les vacances scolaires)

Afin de compléter notre fichier population, nous invitons les nouveaux habitants à venir se faire connaître au secrétariat de la Mairie.

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Si vous vous absentez pour une période prolongée, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles.



**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de la brigade de gendarmerie du Coudray-Saint-Germer (03.44.81.36.17)

**Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes !**

**LA
SÉCURITÉ
PAR TOUS ET
POUR TOUS**





OPERATION TRANQUILLITE – VACANCES



----- DEMANDE INDIVIDUELLE

En cas de retour inopiné ou de modification de la date et/ou de la durée de vos congés, n'oubliez pas de prévenir votre brigade de gendarmerie.

Brigade de : -----

Commune concernée : -----

DEMANDEUR

NOM (en capitales) : ----- Prénom : -----

ADRESSE DU DOMICILE (N° - Voie – Lieu-dit, ...)

Code Postal : ----- Ville : -----

PERIODE D'ABSENCE

Du : ----- Au : -----

TYPE ET CARACTERISTIQUES DU DOMICILE

Maison

Appartement

Etage : ----- N° de Porte : ----- DIGICODE : -----

Existence d'un dispositif d'alarme : OUI / NON Si oui, lequel ? -----

PERSONNE A AVISER EN CAS D'ANOMALIE

NOM : ----- Prénom : -----

CP : ----- Ville : -----

☎ -----

Possède t-elle les clés ? : OUI / NON

RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

LIEU DE VACANCES

Etes-vous joignable pendant votre absence ? OUI / NON

Si oui, à quelle adresse ? -----

☎ ----- Courriel : -----@-----

AUTRES RENSEIGNEMENTS A PRECISER

Date : -----

Signature du demandeur :

<http://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/re/content/download/585/5167/file/OTVDemande+individuelle.pdf>



Ce concept est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance de voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu contre les cambriolages. Avec lui, les citoyens manifestent leur esprit de responsabilité en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité. Les résidents sont attentifs à ce qui se passe dans la rue ou aux alentours, mais en aucun cas chez le particulier (il ne s'agit pas de «surveiller» son voisin!).

Dans chaque quartier, le dispositif s'appuie sur un tissu de personnes volontaires et de confiance, clairement identifiées. Ces référents sont le relais entre les habitants, le Maire et la gendarmerie. Un échange d'informations peut alors s'installer. Ainsi, dès qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, « les voisins vigilants » en informent le Maire et les gendarmes et ces derniers interviennent systématiquement. Cela permet ainsi aux gendarmes de gagner un temps précieux et d'être plus réactifs et plus efficaces dans la résolution des enquêtes. En occupant le terrain, « les voisins vigilants » gênent ainsi les repérages et préviennent les éventuels cambriolages. Les gendarmes, quant à eux, peuvent diffuser auprès de ces relais, des messages de méthode et d'attention.

Afin d'officialiser cette démarche, chaque référent aura la possibilité de signer un protocole de participation citoyenne, avec la Gendarmerie.

Le dispositif du «voisin vigilant» a déjà fait ses preuves dans plusieurs municipalités. Partout, il a permis aux communes concernées d'améliorer leur qualité de vie, leur quiétude, et même de renforcer la cohésion des habitants d'un même quartier.

Toute personne intéressée pour devenir référent est priée de se présenter en Mairie avant le 31 août 2014 avec sa Carte Nationale d'Identité afin d'être inscrite sur une liste.



Ateliers d'informatique

A partir du **08 septembre** 2014



Vous souhaitez
vous initier ou vous perfectionner
à l'outil informatique en toute simplicité
et proche de chez vous ...



Le Centre Social Rural Intercommunal
« François Maillard »
vous propose **une formation sur 4 sites**
quel que soit votre niveau

La Chapelle aux Pots

Sérifontaine



St Germer de Fly

Le Coudray St Germer



Tarif 2014-2015 :

Carte d'adhésion 2014-2015 : **5,00€**

Communes conventionnées PeL : **10,00€** de sept.2014 à juin 2015

Communes non conventionnées PeL : **65,00€** les 10 séances



Renseignements et inscriptions :

Pour tous, à partir de **10 ans**
Centre Social Rural Intercommunal
« François Maillard »
4, rue des écoles
60850 Le Coudray-St-Germer
☎ : 03.44.81.83.00





Accueils de Loisirs

du Lundi 07 juillet au Vendredi 29 août

Accueil des 3/12 ans de 9h00 à 17h00



Ons en Bray

du 07/07/14 au 01/08/14
de 7h00 à 18h00

Le Coudray St Germer

du 07/07/14 au 01/08/14
de 7h00 à 19h00

St Germer de Fly

du 07/07/14 au 01/08/14
de 7h00 à 19h00

St Aubin en Bray

du 07/07/14 au 29/08/14
de 8h00 à 18h00

Tarif résidents CCPB et communes conventionnées :
entre 0,12€ et 0,90€/heure (barème CAF n°5)

- ⇒ **Prévoir Pique-nique et goûter** (sauf ALSH du Coudray St Germer +4€ par jour)
- ⇒ **Sorties, repas collectifs et séjours en supplément**



N'hésitez pas à demander le barème et le Règlement Intérieur

Renseignements et inscriptions :

Centre Social Rural Intercommunal « François Maillard »
4, rue des Ecoles - 60850 Le Coudray St Germer - ☎: 03.44.81.83.00
✉: csr.francois.maillard@wanadoo.fr

BOURSE AUX VÊTEMENTS



VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2014

et

SAMEDI 20 SEPTEMBRE 2014

Bourse aux vêtements, et aux jouets



DEPOT

A PUISEUX EN BRAY

JEUDI 18 SEPTEMBRE

DE 16H00 À 18H00

REPRISE

A PUISEUX EN BRAY

MARDI 23 SEPTEMBRE

DE 16H00 À 18H00

VENTE

A PUISEUX EN BRAY

VENDREDI 19 SEPTEMBRE

DE 14H00 À 17H00

Venez nombreux !!!



RENSEIGNEMENTS, RÈGLEMENT ET INSCRIPTIONS :

CENTRE SOCIAL RURAL INTERCOMMUNAL « FRANÇOIS MAILLARD »
4, RUE DES ÉCOLES 60850 LE COUDRAY ST GERMER ☎ : 03.44.81.83.00



ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL DU COUDRAY ST GERMER

ÉTÉ 2014



ACTIVITÉS	JOURS	HORAIRES	LIEUX	PRIX + CARTE ADHÉSION
 ALSH	Du 07 juillet au 1er août	8h00 à 18h00	St Aubin en Bray	Barème n° 5 de la CAF et en fonction des ressources et de la commune de résidence Sur préinscriptions car nb de places limité selon le lieu d'accueil
		7h00 à 19h00	St Germer de Fly	
		7h00 à 19h00	Le Coudray St Germer	
		7h00 à 18h00	Ons en Bray	
	Du 04 au 29 août	8h00 à 18h00	St Aubin en Bray	

Mais c'est aussi dès septembre ...

 Bourse aux vêtements, aux	Vendredi 19 septembre	14h00 à 17h00	Salle des fêtes de Puisieux en Bray	15% des ventes
	Samedi 20 septembre			
 Ateliers Loisirs créatifs	les 1ers mardis et 3èmes mercredis	14h00 à 17h00	Centre Social Rural	10€/pers ou 15€/famille par an
 Bibliothèque	Les Mecredis	10h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00	Centre Social Rural	Gratuit
 Improvisation théâtrale	Les Lundis (hors vacances scolaires)	18h00 à 19h00	Centre Social Rural	20€/trimestre
 Initiation Guitare	Les Mardis (hors vacances scolaires)	17h30 à 18h30 (+30 min/adultes)	Centre Social Rural	30€/trimestre
	Les Jeudis (hors vacances scolaires)			
 Danse	Les Mercredis (hors vacances scolaire)	15h30 à 16h30 16h30 à 17h30	Salle des fêtes Le Coudray St Germer	90€/an soit 30€/trimestre
 Pôle Multimédia	Les lundis	9h00 à 11h30	La Chapelle aux Pots	adultes 10€/an et enfant 5€/an à habitants des communes conventionnées PeL et 65€ les 10 séances pour communes non conventionnées
		14h00 à 16h30	Le Coudray St Germer	
		17h00 à 19h30	Sérifontaine	
	Les Mardis	9h00 à 11h00	St Germer de Fly	
		18h30 à 20h30	Le Coudray St Germer	
	Les jeudis	9h00 à 11h30	Le Coudray St Germer	
		16h30 à 18h30	La Chapelle aux Pots	
19h00 à 21h00				
Les vendredis	9h30 à 11h30	Sérifontaine		

... et bien d'autres encore... Renseignez-vous...

Activités ouvertes à tous
Carte adhésion au Centre Social Rural Intercommunal "François Maillard" :
5,00€ / Famille de septembre 2014 à Août 2015

4, rue des écoles, 60850 Le Coudray-St-Germer - Tél. : 03 44 81 83 00 - Fax : 03 44 81 82 22
 e.mail : csr.francois.maillard@wanadoo.fr



Canicule 2014

La loi du 30 juin 2004 organise la prévention du risque « canicule ». Elle confie au maire le soin d'instituer un registre nominatif des personnes âgées ou en situation de handicap, vivant à domicile et qui en font la demande.

Ce registre, établi à partir des renseignements fournis par la personne ou sa famille, est confidentiel. Il ne peut être communiqué qu'au préfet, sur sa demande. En cas de niveau 2 de canicule, décrété par le préfet, toutes les personnes inscrites sur le registre recevront à domicile la visite d'agents du CCAS afin de s'assurer que tout va bien, et de leur rappeler les conseils à suivre : boire de l'eau régulièrement, fermer les volets, etc.

Peuvent figurer sur le registre :

- ⇒ les personnes âgées de 65 ans et plus résidant à leur domicile,
- ⇒ les personnes âgées de 60 ans et plus, reconnues inaptées au travail et résidant à leur domicile,
- ⇒ les personnes en situation de handicap, bénéficiant de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), de la carte d'invalidité, de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, d'une pension d'invalidité, résidant à leur domicile.

Si vous répondez à l'un de ces critères et si vous le souhaitez ou si vous connaissez une personne correspondant à cette situation, et avec son accord, vous pouvez retourner le bulletin d'inscription ci-contre au Centre Communal d'Action Sociale, Mairie de Saint Germer de Fly , 1 Place de Verdun 60850 SAINT GERMER DE FLY



PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE CANICULE

DEMANDE D'INSCRIPTION

SUR LE REGISTRE NOMINATIF



À retourner au C.C.A.S.

Mairie de Saint Germer de Fly (60850) - 1 Place de Verdun

Je, soussigné (e),

NOM, Prénom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

en ma qualité de (lien avec l'intéressé (e) : représentant légal, parenté...)

Sollicite l'inscription sur le registre nominatif de :

NOM, Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

en qualité de : (1) _____

Autres informations concernant l'intéressé (e) :

• service intervenant à son domicile : _____

Nom, prénom ou raison sociale : _____

adresse, téléphone : _____

• personne à prévenir en cas de nécessité :

Nom, prénom : _____

adresse, téléphone : _____

À _____ le _____ signature du demandeur

(1) Préciser "personne âgée", "personne handicapée", "personne isolée", ou autre...

Canicule : les précautions à prendre



Éviter
les endroits
confinés
(voiture,
landau...).



Fermer les volets et
les fenêtres le jour.
Les ouvrir la nuit
pour **laisser**
pénétrer
la fraîcheur.



Boire
au minimum
2 litres d'eau
par jour et
manger léger.
Éviter l'alcool,
les graisses
et les sucres.



Se rafraîchir
régulièrement
à l'aide
d'un **brumisateur**
ou en prenant
une **douche.**



S'habiller
de vêtements
aux **tissus clairs**,
légers et naturels.
À l'extérieur,
porter casquette
ou chapeau.



Ne pas hésiter à
demande de l'aide
(parent, voisin,
médecin).



Rechercher
les endroits **frais**
et à l'ombre.



Passer, si possible,
2-3 heures par jour
dans un **endroit frais**
(supermarché...)



Le numéro info gratuit

0 800 06 66 66

Marché de Printemps Ecole maternelle





LA VIE ASSOCIATIVE



CLUB AMITIE 3

Le jeudi 3 avril, le club Amitié 3 a eu la joie d'accueillir Madame Suzanne Bourel pour fêter ses 100 ans.

Madame Bourel est entrée au club à sa création en septembre 1979. Depuis, elle a toujours participé à toutes nos activités avec beaucoup de dynamisme pour le plaisir de tous les participants. Nous lui souhaitons encore de beaux jours parmi nous !



Le repas annuel à l'auberge sera le samedi 12 juillet avant de prendre quelques semaines de vacances.

Retenez la date du jeudi 4 septembre pour une visite au zoo de Ceza dans le Calvados.

Union Sportive de Saint Germer de Fly

Résumé de la saison 2013/2014 qui vient de se terminer:

Pour les Séniors:

- Equipe A évoluant en 1ère division termine à la 7ème place de son groupe.

Bon parcours en Coupe OBJOIS et Coupe de l'Oise éliminée en 16ème de finale par CREIL.

- Equipe B évoluant en 4ème division termine 3ème de son groupe.

Finaliste du Challenge PATOUX ; cette finale a été jouée à CAUFFRY le 21 juin 2014 contre MERU et malgré un bon match a perdu 2 - 1

- Equipe C évoluant en 5ème division termine 5ème de son groupe.

Egalement bon parcours en Challenge PATOUX ayant perdu en 16ème de finale contre CARLEPONT.

Pour les équipes Jeunes:

- U 18 Equipe A évoluant en 1ère division termine 2ème de son groupe

- U18 Equipe B évoluant en 2ème division termine 4ème de son groupe

- U15 évoluant en 1ère division termine 6ème de son groupe

Nous avons également cette saison une équipe U13 foot à 8, une équipe U11 foot à 8, deux équipes U9 et U8 foot à 5 et deux équipes U7 et U6 foot à 5.

Un grand tournoi de jeunes a été organisé le Dimanche 22 juin 2014 regroupant 250 participants.

Le club comportait cette saison 190 licenciés.

Pour la saison prochaine, nous recrutons pour les équipes jeunes, les inscriptions se feront à partir du 15 août 2014 le mercredi après-midi au stade.

Catégorie d'âges :

U6 pour les enfants nés en 2009

U7 pour les enfants nés en 2008

U8 pour les enfants nés en 2007

U9 pour les enfants nés en 2006

U10 pour les enfants nés en 2005

U11 pour les enfants nés en 2004

U12 pour les enfants nés en 2003

U13 pour les enfants nés en 2002

U 14 pour les jeunes nés en 2001

U15 pour les jeunes nés en 2000

U16 pour les jeunes nés en 1999

U17 pour les jeunes nés en 1998

U18 pour les jeunes nés en 1997

U19 pour les jeunes nés en 1996

Séniors à partir de 1995



Judo Club Gérémarois

Implanté de longue date dans notre commune, le club de judo de Saint Germer reste très actif. Les cours sont dispensés par Monsieur Roland Cochet, fondateur du club, et par Monsieur Tino Lavallée, en alternance. Ils sont assistés par Monsieur Jean Pruvot. Tous trois sont ceintures noires et très attachés à la transmission de leur art.

Le judo enseigné à Saint Germer est en effet bien plus qu'un sport. Il s'agit bien sûr d'une activité physique complète puisqu'elle implique le corps tout entier, mais le judo est ici pratiqué sous sa forme traditionnelle, fondée sur des valeurs telles que le contrôle de soi, le respect et la sincérité. C'est un judo qui peut être pratiqué par tous, filles et garçons, grands et petits, selon les capacités de chacun.

Il s'agit d'une discipline multiple, une école de vie qui possède sa propre philosophie, mettant en valeur le respect de nos différences individuelles, dans le respect d'autrui et selon un principe d' « entraide et de prospérité mutuelle ». Cette maxime de Jigoro Kano est au centre de notre enseignement, voie de formation et de développement. Le judo permet à chacun de s'ouvrir et de s'adapter à son environnement toujours avec le minimum d'effort pour un maximum d'efficacité.

Jours et heures des cours :

mercredi 17h-18h30 et vendredi 18h-19h30 à la nouvelle Halle des Sports



Section Tai Chi et Qi Gong :

Depuis maintenant plusieurs années, M. Didier Tea enseigne ces disciplines chinoises traditionnelles au sein de notre club. Tai Chi et Qi Gong peuvent être pratiqués par tous, quels que soient l'âge et la condition physique, et constituent une source de bien-être et d'équilibre précieuse. N'hésitez pas à venir vous renseigner et essayer ces pratiques ancestrales.

Jours et heures des cours : mercredi 9h-11h, jeudi 19h-21h et dimanche 9h-11h à la Mairie

ANCIENS COMBATTANTS

Notre drapeau est sorti 12 fois cette année pour commémorer les événements importants, les cérémonies officielles, tant dans la commune, que dans les sections périphériques.

Les événements les plus importants furent bien entendu le 08 mai et le 11 novembre, qui comme toujours, nous ont réunis nombreux au Monument aux Morts et à la Sainte Chapelle, dans la convivialité.

Cérémonie du Souvenir à **CHAMP MAUGER**, avec sortie du drapeau et délégation de Saint Germer de Fly.

Cérémonie de la **ROUGE-MARE** le 21 septembre, avec sortie du drapeau et délégation de Saint Germer de Fly.

Enfin, nous avons rendu les honneurs à nos camarades disparus cette année :

- ↪ **M. Henri WEIDMAN** à Cuigy-en-Bray,
- ↪ **M. Claude LELEU** à Cuigy-en-Bray,
- ↪ **M. Henri REMERE** au Coudray-Saint-Germer,
- ↪ **M. André BULTEUX** à Beauvais-Marissel,
- ↪ **M. Pierre HAEGEMAN** à Lachapelle-aux-Pots
- ↪ **M. Jean BRETTNACHER** à Cuigy-en-Bray.

Monsieur Robert LIGER, Président



Cérémonie du 11 Novembre 2013



Rassemblement au monument aux morts

Le Comité des Fêtes

Le comité des fêtes de Saint Germer de Fly a été créé le 27 septembre 1982 et ses statuts déposés à la préfecture pour une parution au JO n° 242 du 16 octobre 1982.

Depuis cette date, le Comité des Fêtes n'a eu de cesse d'œuvrer, avec l'aide essentielle de volontaires, pour animer la commune par différentes manifestations.

C'est ainsi que vous retrouvez tout au long de l'année des événements en extérieur :

Saint Jean (avec sa pyramide), 14 juillet (randonnée, retraite aux lampions, feu d'artifice), fête de la Rosière (existant depuis 1911, mais ayant évolué au cours des années, avec notamment l'apparition de chars pour former un corso en 1990), vélos fleuris, mais aussi en intérieur, avec une soirée crêpes, un après-midi « mardi gras », deux soirées « théâtre », deux après-midi « thé dansant », une soirée Gala...

Ces manifestations ont des succès divers dont les causes sont extrêmement délicates à cerner, mais l'enthousiasme des bénévoles qui travaillent pour les préparer au mieux permet de maintenir le rythme.

Vraisemblablement des idées ne sont pas exploitées, des tranches d'âge ne sont pas touchées, des améliorations doivent être apportées, et votre vision « externe » des manifestations actuelles nous intéresse... Nous sommes à votre écoute, et vous pouvez vous exprimer par divers moyens :

- ↪ Transmettre à Mr Dominique LOISEAU, Président du Comité des Fêtes ou dans la boîte aux lettres du Comité des Fêtes située à la bibliothèque, les idées, les propositions, les récriminations, les observations, les remarques, les regrets...
- ↪ Ecrire et déposer dans la boîte aux lettres de la bibliothèque vos suggestions
- ↪ Rédiger un mail à destination du comité des fêtes : sur le site du Comité, où vous disposez du programme de l'année (et accessoirement des photos prises lors des événements) - <http://stgermer-anim.pagesperso-orange.fr/>
un onglet contact permet d'envoyer un mail.
- ↪ Venir aux réunions et exprimer votre point de vue.
- ↪ Prendre contact lors d'un événement avec un membre du comité des fêtes.
- ↪ Participer à l'organisation des manifestations, à la création de nouvelles
- ↪ Et votre imagination vous permettra de trouver de nombreux autres moyens...

Alors, nous vous attendons, car nous savons que 100% de ceux qui sont actuellement au Comité des Fêtes ont un jour essayé... et puis si ça ne vous convient pas, vous êtes libres de ne pas poursuivre !

Assemblée générale 2014



COMITE DES CHEVEUX BLANCS

Le 9 mai 2014, le Comité des Cheveux Blancs a invité de nombreux amis à venir admirer les activités de la Garde Républicaine à Paris. Cette balade était très prometteuse puisque notre car était rempli !

La plupart d'entre nous a pu bénéficier de la présentation des cavaliers accompagnés par la musique de l'orchestre.

La Garde Républicaine est une subdivision de la gendarmerie nationale qui assure des missions d'honneur et de sécurité pour les autorités de l'Etat et du public. Elle exécute également des missions d'assistance, de formation et de coopération.

Les formations musicales participent au rayonnement culturel de la France. Après avoir visité les écuries, le musée et admiré les divers bâtiments utilisés par tous les services nécessaires au bon fonctionnement de cette « ville » dans la ville, nous avons rejoint le restaurant situé au milieu de l'île Saint Louis. L'après-midi a été consacré à la visite des « passages couverts » aux environs du Palais Royal (galerie Véro Dodat, galerie Colbert, galerie Vivienne et le passage des Panoramas), tous différents les uns des autres avec chacun son caractère bien particulier.

C'est bien fatigués, mais heureux de nos découvertes, que nous avons rejoint notre car pour le retour à Saint-Germer vers 19 heures.



« L'équipe du Comité des Cheveux Blancs

qui participe à l'élaboration du char de la fête patronale »



SPORT TONIC SAINT-GERMER DE FLY



Des cours variés de gym d'entretien pour toutes et pour tous (avec éventuellement haltères, ballons, bâtons, élastiques), stretching, concentration, respiration, step, zumba, ont lieu les lundis et jeudis de 17 h 30 à 19 h 30 dans la salle des fêtes (cour de la mairie) dans une ambiance très amicale !!!

Chaque année sont organisés des repas dansants, des sorties spectacles, des randonnées, pour les membres de l'association ainsi que leurs familles et amis.

Voir les photos ci-dessous...

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à venir voir sur place aux heures de cours ou à téléphoner à Danielle au 06.73.44.35.60 ou à Odile au 06.75.31.36.82.



LA FETE ANNUELLE



LA SALLE DE COURS



Randonnée
au Moulin de Fourges



Le Rond-Point de l'Ecole

Les services techniques communaux ont embelli le Monument aux Morts

